

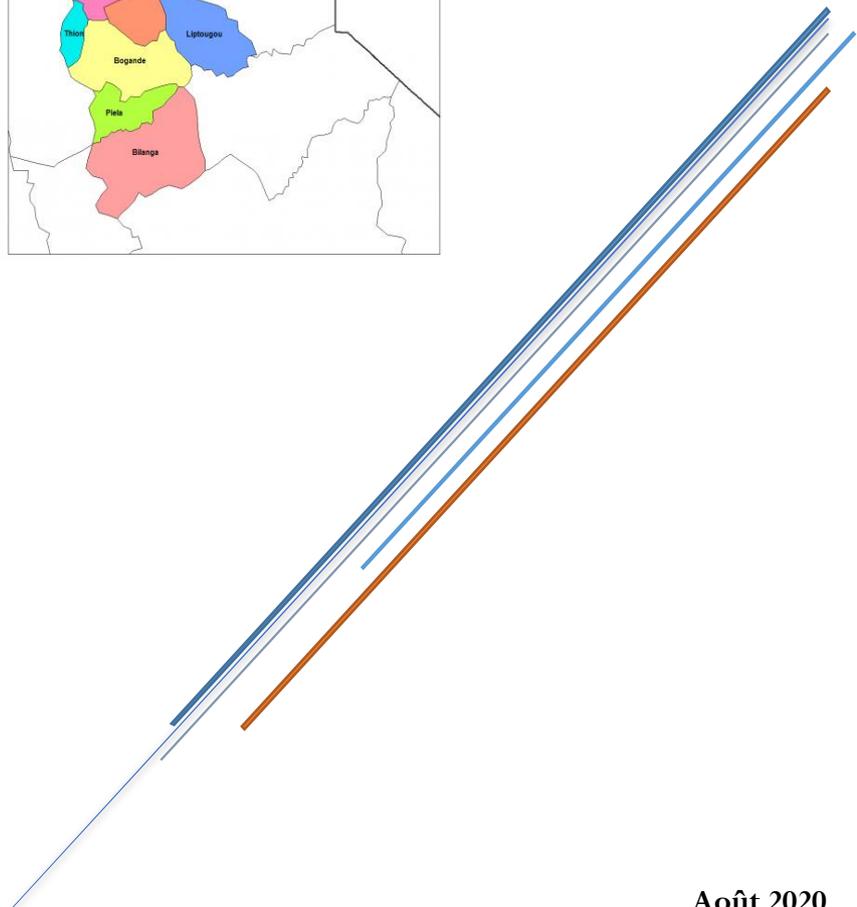
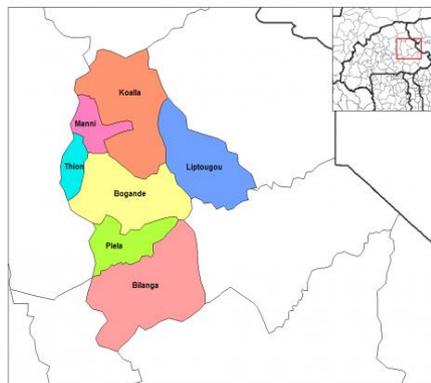


Centre d'Information, de Formation,
et d'Études sur le Budget



BUDGET CITOYEN 2020

COMMUNE DE BOGANDE



Août 2020

Table des matières

Lexique des termes budgétaires.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION.....	5
I. COMPTES DE LA COMMUNE ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES.....	6
1. Analyse globale des agrégats (grandes catégories) de dépenses au niveau de la commune.	6
2- Analyse détaillée par section.....	9
2.1- Section fonctionnement	9
2.1.1- Décomposition des recettes de fonctionnement	9
2.1.2- Décomposition des dépenses de fonctionnement	9
2.2- Section investissement.....	10
2.2.1- Décomposition des recettes d'investissement	10
2.2.2- Décomposition des dépenses d'investissement	11
3- Analyse du budget communal par source de financement.....	11
4- Analyse spécifique des dépenses de santé, d'éducation et d'AEPA de la commune.....	12
II- INSCRIPTIONS SPECIFIQUES (PHYSIQUES)	13
1- Inscriptions spécifiques dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'AEPA au titre du budget 2020	13
2- Investissements inscrits dans le Plan Annuel d'Investissement Communal (PAIC) au titre de 2020 ;.....	14
CONCLUSION.....	17

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution des grandes masses du budget de la commune entre 2019 et 2020 (en FCFA).....	8
Tableau 2 : Décomposition des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune (en FCFA)	10
Tableau 3 : Décomposition des recettes et dépenses d'investissement de la commune (en FCFA)	11
Tableau 4 : Liste des infrastructures prévues dans le secteur de la santé, l'éducation et l'AEPA au titre du budget 2020 de la commune	13
Tableau 5 : Investissements prévus dans le PAIC 2020 de la commune de Bogandé dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement	15
Tableau 6 : Tableau : Parts des dépenses d'investissement dans le secteur de l'éducation, la santé et l'AEPA	16
Liste des graphiques	

Graphique 1 : Comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2019 et 2020.....	8
Graphique 2 : Répartition du budget 2020 de la commune par source de financement	11
Graphique 3 : Part des dépenses d'éducation, de santé et de l'AEPA issues du PPM dans le budget de la commune	13

Liste des figures

Figure 1 : Matérialisation de l'équilibre budgétaire au niveau de la commune 7

Lexique des termes budgétaires

Budget communal	État prévisionnel des recettes et des dépenses de la Commune, le budget communal donne pour une année donnée, l'ensemble des recettes et des dépenses attendues au niveau de la Commune. Les différentes composantes d'un budget sont : (i) un tableau des recettes ; (ii) un tableau justificatif des recettes ; (iii) un tableau de présentation des dépenses et (iv) des annexes.
Budget primitif	Il s'agit du budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. C'est l'acte qui donne l'autorisation à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget de la Commune, pour la période qui s'étend du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.
Budget supplémentaire	Le budget supplémentaire est le budget primitif modifié au cours du même exercice lors du vote, par la même assemblée délibérante, d'une ou plusieurs décisions modificatives.
Section de fonctionnement	La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Commune. Lorsqu'il y a plus de recettes par rapport aux dépenses, au niveau de la section de fonctionnement, le surplus de recettes est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la Commune, et ensuite il peut servir d'autofinancement pour renforcer le financement des investissements prévus par la Commune.
Section d'investissement	La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la Collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Commune.
Recettes (recettes fiscales et recettes non fiscales)	Les recettes représentent l'ensemble des ressources financières de la Commune. On en distingue deux (02) types : les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Les recettes fiscales sont des prélèvements obligatoires, sans contrepartie alors que les recettes non fiscales sont des prélèvements faits moyennant un service rendu par la Commune à une tierce personne.
Dépenses (de fonctionnement et d'investissement)	Les dépenses constituent les charges de la Commune. On en distingue deux (02) types : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ou dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des dépenses de transferts courants. Elles sont destinées à la couverture de toutes les charges liées au fonctionnement de la Commune.

	Quant aux dépenses d'investissement, elles sont constituées d'équipement et de réalisation d'infrastructures telles que la construction de centres de santé, des infrastructures éducatives, des forages, etc.
Ressources propres	Il s'agit des ressources que la Commune peut mobiliser par elle-même en vertu des prérogatives que la loi leur confère.
Transferts de l'État	Il s'agit des ressources que l'État met à la disposition de la Commune dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Ces ressources permettent de couvrir une partie du fonctionnement et de l'investissement de la Commune.
Autres partenaires	Les appuis des autres partenaires correspondent aux des appuis reçus par la Commune dans le cadre de la coopération décentralisée. Ces appuis sont différents de ceux faits par l'État central.
Plan annuel d'investissement de la commune	Le Plan annuel d'investissement communal (PAIC) est le programme annuel des projets municipaux retenus et approuvés par le Conseil municipal dans le cadre de son plan d'investissement et qui seront exécutés durant l'année. Le PAIC est généralement produit à partir de la section investissement du budget de la Commune.
Plan de passation des marchés	Le plan de passation des marchés (PPM) est un outil d'aide à la mise en œuvre des activités planifiées au niveau de la Commune. Il intervient dans la programmation des activités d'achat de fournitures ou d'équipements, de réalisation d'infrastructures et de manifestation d'intérêt. Le PPM présente un tableau des biens, des services et des travaux de la Commune au cours d'une année donnée

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEPA : Approvisionnement en eau potable et assainissement

AN : Assemblée nationale

CADEPAC : Cellule d'appui à la participation citoyenne

CMA : Centre médical avec antenne chirurgicale

DPEA : Direction provinciale de l'eau et de l'assainissement

DPEPPNF : direction provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle

FCFA : Franc de la communauté financière africaine

FIC : Fonds d'investissement communal

FPDCT : Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales

MENAPLN : Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales

PACT : Programme d'appui aux collectivités territoriales

PAIC : Plan d'investissement annuel communal

PPM : Plan de passation des marchés

PSAE : Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina Faso

PTF : Partenaire technique et financier

INTRODUCTION

En marche depuis 2006, la communalisation intégrale du territoire, adoptée par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 et modifiée par la loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009, peine à fonctionner convenablement du fait des insuffisances dans plusieurs domaines. La mise en œuvre de la décentralisation nécessite davantage de ressources pour la conduite des actions de développement décentralisé.

Instrument de mise en œuvre des politiques publiques, le budget public, pour être le reflet des aspirations des populations, doit être accessible et compréhensible par l'ensemble des citoyens. Son élaboration et son exécution doivent respecter les principes de l'État de droit à savoir la légalité, la transparence, le contrôle démocratique et la responsabilité.

C'est dans ce sens que la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso fait de l'obligation de rendre compte un principe clé de gestion budgétaire. La redevabilité fait appel au respect des critères de transparence de la gestion budgétaire et implique inversement que le citoyen contrôle et évalue régulièrement la gestion des affaires publiques afin d'impulser une gestion participative et inclusive tant au niveau national que local.

Pour ce faire, le citoyen, pour qui le budget est mis en œuvre à travers le financement des services publics, doit disposer à temps d'informations accessibles, suffisantes et compréhensibles sur ce budget afin d'influer les décisions de politiques publiques pour une meilleure prise en compte de ses besoins.

Il est donc capital de travailler à assurer une large diffusion des données, une meilleure compréhension desdites données, un bon suivi-contrôle et une auto-évaluation des actions gouvernementales par les citoyens au niveau local.

Cet objectif peut être atteint à travers l'élaboration des budgets citoyens communaux qui visent spécifiquement à :

- favoriser une meilleure compréhension du budget de la commune par les citoyens et partant, inciter en eux, l'envie de payer l'impôt ;
- suivre et évaluer plus facilement pour les populations, l'exécution des prévisions budgétaires escomptées par la commune ;
- mieux formuler les argumentaires de plaidoyer pour une amélioration de la qualité de la dépense publique locale.

En rappel, une meilleure compréhension du budget par la population favorisera son adhésion à l'effort fiscal et lui permettra d'assurer efficacement son rôle de veille citoyenne. En effet, les citoyens seront à mesure de suivre la mise en œuvre et d'évaluer plus facilement les politiques publiques en formulant des observations sur les forces et les faiblesses du budget de l'État et des collectivités territoriales.

Le présent budget citoyen retrace les comptes (grandes masses) et les inscriptions spécifiques dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'eau potable et de l'assainissement de la commune de Bogandé ; l'une des commune d'intervention du projet « Accroître la participation citoyenne à la lutte contre la corruption et à la redevabilité publique à travers une plateforme d'information anti-corruption », financé par l'Union Européenne.

I. COMPTES DE LA COMMUNE ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Selon la nomenclature du budget des collectivités, le budget est composé de deux (02) grandes sections :

- la section fonctionnement qui comprend les charges liées au fonctionnement de la collectivités telles que l'achat des fournitures de bureau, les salaires, le carburant, etc. ;
- la section investissement qui correspond aux différentes réalisations, constructions d'écoles, de centres de santé, acquisition de véhicules, etc.

Contrairement à l'État où le principe d'équilibre budgétaire n'a pas un caractère véritablement contraignant, la loi impose aux collectivités territoriales d'adopter des budgets en équilibre de sorte que l'ensemble des dépenses inscrites soit couvert par des recettes prévisibles.

Cet équilibre doit être également assuré à l'intérieur de chaque section plus précisément. En effet, les sections de fonctionnement et d'investissement doivent chacune être votées en équilibre, les recettes devant couvrir l'ensemble des dépenses. Un excédent éventuel de la section de fonctionnement est cependant autorisé dès lors qu'il est affecté au financement de la section d'investissement.

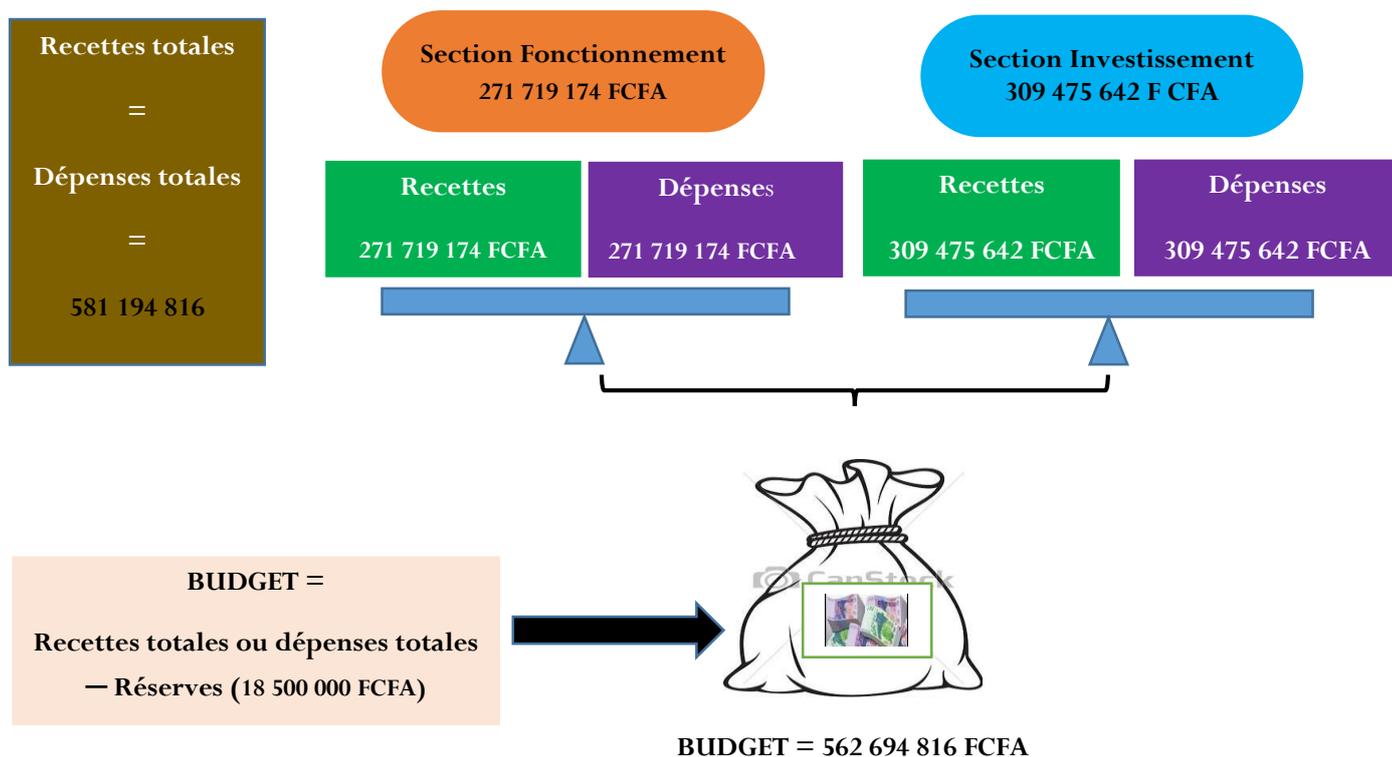
Dans cette section, il sera question de présenter les grands comptes du budget de la commune, leur évolution et les parts allouées au secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation et l'AEPA.

1. Analyse globale des agrégats (grandes catégories) de dépenses au niveau de la commune

Pour l'année 2020, le budget global prévisionnel de la commune de Bogandé est estimé à 562 694 816 FCFA. Ce montant correspond à la somme des recettes totales ou des dépenses totales desquelles on retranche les réserves qui constituent la part des recettes de fonctionnement destinées au financement de l'investissement (l'autofinancement de l'investissement) tel que présenté dans le schéma ci-dessous.

Cette opération est effectuée pour contraindre les communes à un autofinancement de leur investissement à hauteur d'au moins 20% de leurs ressources propres : c'est une condition d'équilibre du budget des communes.

Figure 1 : Matérialisation de l'équilibre budgétaire au niveau de la commune



Pour l'année 2020, le budget total de la commune est de **562 694 816 FCFA** contre **737 648 556 FCFA** en 2019, soit une baisse de 23,72%.

En s'intéressant aux sections du budget 2020, on constate que la prévision budgétaire est de 271 719 174 FCFA pour le fonctionnement (46,75%) et 309 475 642 FCFA pour l'investissement (53,25%). En 2019, 31,76% du budget de la commune étaient orientés vers le fonctionnement et 68,24% vers l'investissement. Comparées à 2019, les dotations budgétaires des sections « investissement » et « fonctionnement » enregistrent, en 2020, des régressions respectives de 39,87% et 13,45%.

Le tableau qui ci-dessous présente la balance générale du budget de la commune au titre des exercices budgétaires de 2019 et 2020.

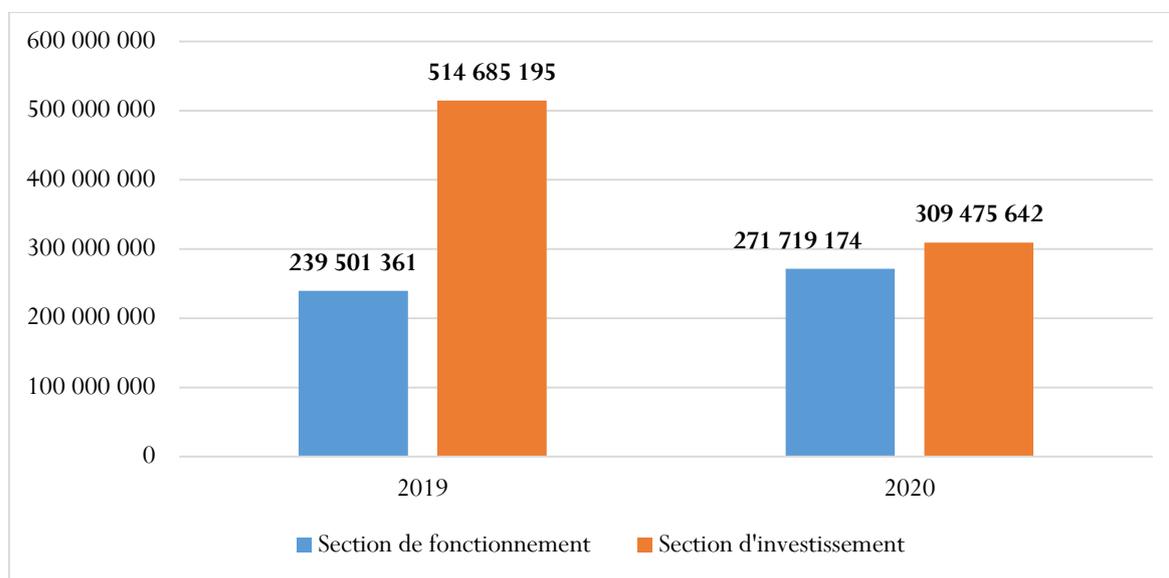
Tableau 1 : Évolution des grandes masses du budget de la commune entre 2019 et 2020 (en FCFA)

Rubriques	Années		Variation relative 2019-2020	Part dans le budget de 2019	Part dans le budget 2020
	2019	2020			
Section de fonctionnement					
Recettes	239 501 361	271 719 174	13,45%	31,76%	46,75%
Dépenses	239 501 361	271 719 174	13,45%		
Section d'investissement					
Recettes	514 685 195	309 475 642	-39,87%	68,24%	53,25%
Dépenses	514 685 195	309 475 642	-39,87%		
Total recettes= Total dépenses	754 186 556	581 194 816	-22,94%		
TOTAL BUDGET	737 648 556	562 694 816	-23,72%		

Source : Budgets primitifs 2019 et 2020 de la commune de Bogandé

Le graphique ci-dessous fait une comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2019 et 2020.

Graphique 1 : Comparaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2019 et 2020



Il ressort du graphique qu'en 2020, les dépenses fonctionnement sont en hausse par rapport à celles de 2019 tandis que les dépenses d'investissement sont en baisse par rapport à celles de 2019.

2- Analyse détaillée par section

2.1- Section fonctionnement

2.1.1- Décomposition des recettes de fonctionnement

En considérant la rubrique « recette de fonctionnement » pour l'année 2020, il ressort du tableau ci-dessous que la composante la plus dotée est celle relative aux « recouvrements, participation et dotations » c'est-à-dire les transferts de l'État avec un poids de 67,37% du total des recettes de fonctionnement, suivie des « produits domaniaux » (11,57%) et des « impôts et taxes et contributions directes » (7,84%). En comparant ces composantes à leur niveau de 2019, on constate que toutes les sous composantes sont en hausse à l'exception des produits domaniaux qui enregistrent une baisse de 9,66% en 2020. La plus grande hausse en 2020 provient des produits d'exploitation (+39,86%), suivis des produits divers (+20,0%), des impôts et taxes indirectes (+19,59%) et des transferts de l'État (+15,15%).

2.1.2- Décomposition des dépenses de fonctionnement

En s'intéressant à la rubrique dépenses, la composante la mieux dotée pour l'année 2020 est celle relative aux « denrées et fournitures consommées » qui représente 45,99%. Elle est suivie des « frais de personnel » (21,53%) et des « travaux et services extérieurs » (10,68%).

En considérant l'évolution des composantes des dépenses de fonctionnement par rapport à leur niveau de 2019, il est constatée une hausse au niveau de l'ensemble des rubriques à l'exception de la rubrique « participation et prestations au bénéfice de tiers » qui a enregistré une baisse de 66,67% en 2020. Les plus fortes hausses sont constatées au niveau des charges exceptionnelles (+504,55%), des allocations - subventions (+46,71%) et des frais de personnel (+26,83%).

Tableau 2 : Décomposition des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune (en FCFA)

SECTION FONCTIONNEMENT					
	Rubriques	2019	2020	Variation relative 2019-2020	Part dans le budget de 2020
	RECETTES	239 501 361	271 719 174	13,45%	100,00%
70	Produits de l'exploitation	13 800 000	19 300 000	39,86%	7,10%
71	Produits domaniaux	34 812 182	31 450 000	-9,66%	11,57%
72	Produits financiers	0	0		0,00%
73	Recouvrements, participations et dotations	158 989 179	183 069 174	15,15%	67,37%
74	Produits divers	2 500 000	3 000 000	20,00%	1,10%
75	Impôts et taxes et contributions directes	19 700 000	21 300 000	8,12%	7,84%
76	Impôts et taxes indirects	9 700 000	11 600 000	19,59%	4,27%
78	Travaux d'équipement en régie et réduc. de charges	0	0		0,00%
79	Produits exceptionnels	0	2 000 000		0,74%
82	Produits antérieurs	0	0		0,00%
	DEPENSES	239 501 361	271 719 174	13,45%	100,00%
60	Denrées et fournitures consommées	118 780 949	124 969 367	5,21%	45,99%
61	Allocations - subventions	6 400 625	9 390 625	46,71%	3,46%
62	Impôts et taxes	0	0		0,00%
63	Travaux et services extérieurs	26 232 598	29 029 851	10,66%	10,68%
64	Participation et prestations au bénéfice de tiers	2 700 000	900 000	-66,67%	0,33%
65	Frais de personnel	46 117 389	58 489 871	26,83%	21,53%
66	Frais de gestion générale et de transport	18 793 920	19 246 800	2,41%	7,08%
67	Frais financiers	2 500 000	2 500 000	0,00%	0,92%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0		0,00%
69	Charges exceptionnelles	1 437 880	8 692 660	504,55%	3,20%
82	Résultats antérieurs	0	0		0,00%
83	Excédent ordinaire capitalisé	16 538 000	18 500 000	11,86%	6,81%
	Total budget	737 648 556	562 694 816	-23,72%	

Source : Budgets primitifs 2019-2020 de la commune

2.2- Section investissement

2.2.1- Décomposition des recettes d'investissement

En 2020, les recettes d'investissement de la commune sont composées des « dotations-subventions-dons et legs » à hauteur de 94,02% et des « réserves » de 5,98% qui constituent la contribution de la commune elle-même en terme d'investissement. Comparativement à 2019, le niveau des réserves est en hausse de 11,86% en 2020 tandis que celui des dons, subvention et legs est en baisse de 41,59%.

2.2.2- Décomposition des dépenses d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement, la composante la plus dotée est celle relative aux « immobilisations en cours » qui repente 65,58% du total des dépenses, suivie des « immobilisations corporelles et incorporelles » (28,00%) et des « frais extraordinaires » (6,42%).

En comparant leur niveau de 2020 à celui de 2019, il ressort que l'ensemble des composantes des dépenses d'investissement sont en baisse en 2020.

Tableau 3 : Décomposition des recettes et dépenses d'investissement de la commune (en FCFA)

SECTION INVESTISSEMENT					
	Rubriques	2019	2020	Variation relative 2019-2020	Part dans le total 2020
	RECETTES	514 685 195	309 475 642	-39,87%	100,00%
10	Dotations-subventions-dons et legs	498 147 195	290 975 642	-41,59%	94,02%
11	Réserves	16 538 000	18 500 000	11,86%	5,98%
	DEPENSES	514 685 195	309 475 642	-39,87%	100,00%
13	Frais extraordinaires	43 086 495	19 858 706	-53,91%	6,42%
21	Immobilisations corporelles et incorporelles	89 785 000	86 665 300	-3,47%	28,00%
23	Immobilisations en cours	381 813 700	202 951 636	-46,85%	65,58%
	Total budget	737 648 556	562 694 816	-23,72%	

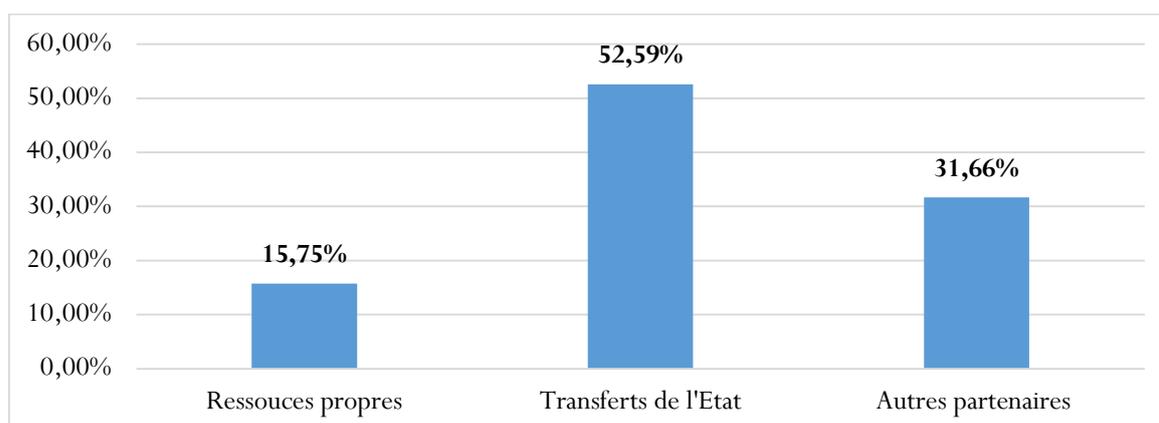
Source : Budgets primitifs 2019-2020 de la commune

3- Analyse du budget communal par source de financement

Les dépenses du budget de la commune de Bogandé sont financées à travers les ressources mobilisées. Ces ressources sont issues des impôts et taxes collectées par la commune (ressources propres), des transferts de l'État pour l'exercice des compétences transférées et des appuis projet et programmes des autres partenaires de développement.

Le graphique ci-dessous donne la répartition du budget communal par source de financement en 2020.

Graphique 2 : Répartition du budget 2020 de la commune par source de financement



Il ressort du graphique que les transferts de l'État constituent la plus grande composante des ressources de la commune de Bogandé. Ces transferts représentent 52,59% du budget total de la commune. Ils sont suivis des appuis des autres partenaires qui sont de 31,66% du budget total. La contribution des ressources propres de la commune ne représente que 15,75% du budget de la commune. Cette contribution très faible traduit une forte vulnérabilité au regard de la dépendance des ressources de l'État et des celles des autres partenaires. En effet, la réalisation des investissements prévisionnels devient problématique dès lors que ces ressources ne sont pas mobilisées. Les dépenses de fonctionnement étant dans leur grande majorité des dépenses incompressibles.

4- Analyse spécifique des dépenses de santé, d'éducation et d'AEPA de la commune

Dans cette section, l'analyse a porté sur toutes les dépenses répertoriées dans le plan de passation des marchés publics de la commune au titre de l'année 2020. Ces dépenses intègrent le fonctionnement et l'investissement. Toutefois, elles n'intègrent pas les dépenses de personnel et les autres charges de fonctionnement qui ne passent pas par un marché public (frais d'électricité, d'eau, etc.).

Ainsi, pour l'année 2020 et sur la base du Plan de Passation des Marchés (PPM), les dépenses de santé de la commune de Bogandé sont estimées à 27 794 265 FCFA, soit 4,94% du budget global de la commune. Les dépenses de santé au titre du fonctionnement représentent 96,41% des dépenses totales de santé tandis que l'investissement est seulement de 3,59%, soit respectivement 26 795 265 et 999 000 FCFA.

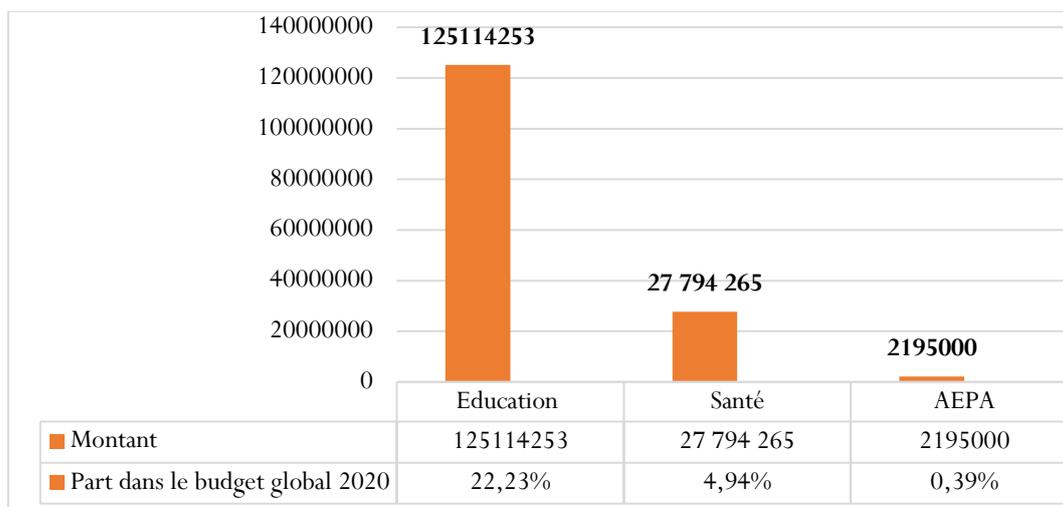
Pour le secteur de l'éducation, pour la même année, les dépenses sont estimées à 125 114 253 FCFA et représentent 22,23% du budget total de la commune. Dans ces dépenses, le fonctionnement représente 85,64% et l'investissement 14,36%.

Pour ce qui concerne le secteur de l'eau potable et de l'assainissement, la prévision budgétaire de la commune est de 2 195 000 FCFA, soit 0,39% du budget de la commune. Dans ces dépenses, le fonctionnement représente 750 000 FCFA et l'investissement 1 445 000 FCFA, soit des parts respectives de 34,17% et 65,83%.

En comparant les trois (03) secteurs, il ressort du graphique ci-dessous que le secteur de la santé est le secteur le plus doté avec 26,60% du budget global, suivi du secteur de l'éducation avec 22,23% et du secteur de l'eau potable et de l'assainissement avec 0,39%. Cependant, malgré que ce dernier secteur soit le moins doté, il demeure le secteur où la part relative consacrée à l'investissement est plus importante que celle du fonctionnement.

Le cumul des dépenses dans les trois (03) secteurs à savoir la santé, l'éducation et l'AEPA est de 65,47% de l'ensemble des dépenses exécutées par des marchés publics et 27,56% du budget total de la commune. Ce faible niveau de dépenses dans les secteurs sociaux indique clairement que les secteurs sociaux ne semblent pas être une priorité pour la commune.

Graphique 3 : Part des dépenses d'éducation, de santé et de l'AEPA issues du PPM dans le budget de la commune



II- INSCRIPTIONS SPECIFIQUES (PHYSIQUES)

1- Inscriptions spécifiques dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'AEPA au titre du budget 2020

Au titre du budget primitif 2020, la commune de Bogandé a prévu faire des réalisations dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et de l'assainissement. Ces réalisations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Liste des infrastructures prévues dans le secteur de la santé, l'éducation et l'AEPA au titre du budget 2020 de la commune

Source de financement	Imputation budgétaire	Montant (FCFA)	Nature de la prestation	Mode de passation
SANTE				
FPDCT-FIC/PSAE	Chap. 23 Art. 232	999 000	Suivi contrôle des travaux de construction d'une maternité à Kankalsi	Travaux exécutés
EDUCATION				
Fonds Minier	Chap. 21 Art. 214 Para. 2145	17 960 300	Acquisition de tables bancs pour les écoles	Demande de prix
AEPA				
FPDCT-FIC/PSAE	Chap. 23 Art. 235	1 445 000	Suivi-contrôle des travaux de réalisation de quatre (04) forages positifs	Travaux réalisés
Total général		20 404 300		

Source : PPM 2020 de la commune

Il ressort du tableau que pour l'année 2020, la commune de Bogandé, envisage faire une seule réalisation dans chacun des trois (03) secteurs ci-dessus énumérés. Ces réalisations seront financées grâce au fonds minier de développement local et le Fonds d'investissement communal (FIC) du Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales à travers le Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina Faso (FPDCT-FIC/PSAE).

2- Investissements inscrits dans le Plan Annuel d'Investissement Communal (PAIC) au titre de 2020 ;

Le plan d'investissement annuel représente la tranche annuelle de l'investissement prévu dans le plan communal de développement de la collectivité. Le montant total du PAIC prend en compte certains dépenses extrabudgétaires. De ce fait, le budget total de la Commune est différente de celui issu du PAIC.

Les réalisations prévisionnelles de ce plan traduisent en partie les besoins et les attentes des citoyens en terme de services publics pour l'année considérée.

Le tableau ci-dessous présente les prévisions de réalisations issues du plan d'investissement annuel 2020 de la commune de Bogandé dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau potable et assainissement.

Tableau 5 : Investissements prévus dans le PAIC 2020 de la commune de Bogandé dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement

N°	Actions	Unité	Localisation (village ou secteur)	Quantité	Coût (FCFA)	Financement acquis	Source de financement	Financement à rechercher	Structure responsable
EDUCATION									
1	Construction d'une école à 3 salles de classe + bureau + Magasin + latrines scolaire	école	Nagaré/Dagarou	01	23 000 000	23 000 000	CADEPAC + fonds propres	0	Mairie et DPEPPNF
2	Construction d'une école à 3 salles de classe + bureau + Magasin + latrines scolaire + un (01) forage positif	école	Komoassi/Lampiadfi	01	39 200 000	39 200 000	Transfert MENA	0	Mairie et MENA
3	Réhabilitation d' écoles	École	Samou folga; Komoassi; Komonga; Gnimpiendi; Djionfirga; Ouaboadi de Nagaré	07	15 057 544	15 057 544	Transfert MENA	0	Mairie et MENA + Fonds miniers
4	Acquisition de mobiliers scolaires	Tables bancs	Écoles		15 000 000	15 000 000	PACT	0	Mairie
5	Construction de trois salles de classe+ Bureau + magasin + forage	École	Hinga	03	35 668 784	35 668 784	PACT	0	Mairie
6	Réalisation de 02 cuisines pour la cantine scolaire	cuisine	Yabdéni, Sorgha	02	4 712 000	4 712 000	Fonds enfants et Jeunes	0	Mairie DPEPPNF
TOTAL GENERAL					132 638 328	132 638 328		0	
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT									
1	Réalisation de forages	forages	Tiéri / Lampiadi , Tambiri de Ouadangou	3	24 913 500	24 913 500	MEA	0	Mairie et DPEA
2	Construction de latrine à la mairie	Latrines	Mairie	1	3 000 000	3 000 000	PACT	0	Mairie
TOTAL GENERAL					27 913 500	27 913 500			

Source : PAIC 2020 de la commune

Afin d'apprécier les priorités en matière d'investissement sociaux de la commune de Bogandé, les poids des dépenses d'investissement dans le PAIC pour chacun des trois (03) secteurs ont été évalués. Ces poids sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Tableau : Parts des dépenses d'investissement dans le secteur de l'éducation, la santé et l'AEPA

SECTEURS	MONTANT
EDUCATION	132 638 328
PART EDUCATION	38,41%
EAU ET ASSAINISSEMENT	27 913 500
PART EAU ET ASSAINISSEMENT	8,08%
EDUCATION+AEPA	160 551 828
PART EDUCATION+AEPA	46,50%
TOTAL GENERAL	345 292 629

Source : PAIC 2020 de la commune

L'exploitation des données de ce tableau indique que les dépenses d'investissement au profit de l'éducation représentent 38,41% du budget total d'investissement de la commune. Les dépenses d'investissement pour le secteur de l'eau et l'assainissement représentent 8,08% par rapport aux dépenses totales d'investissement. Cependant, en 2020, aucune dépense d'investissement n'est programmée en faveur de la santé.

La part globale (cumul) des dépenses d'investissement dans les trois (03) secteurs à savoir l'éducation, l'AEPA et la santé est de 46,50% des dépenses totales d'investissement de la commune de Bogandé.

Moins de 50% des dépenses d'investissement sont orientées vers les secteurs sociaux. Ce qui pourrait traduire l'idée que les secteurs sociaux ne sont pas suffisamment pris en compte dans la programmation des investissements. Or, des dépenses publiques dans ces secteurs, touchent directement les plus pauvres et améliorent leur niveau de vie.

CONCLUSION

Le budget primitif 2020 de la commune de Bogandé est en baisse par rapport à son niveau de 2019. Cette baisse est surtout imputable à la baisse observée au niveau des dépenses d'investissement. Cependant, une légère hausse est constatée au niveau des dépenses de fonctionnement, mais elle demeure en deçà de celle constatée au niveau de l'investissement.

La structure du budget par source de financement indique qu'il sera financé majoritairement par l'État dans le cadre de l'exercice des compétences transférées et les appuis des autres partenaires ; la contribution des ressources propres au financement de ce budget étant très faible.

Pour l'année 2020, certains investissements sont prévus dans le budget en ce qui concerne le domaine de l'éducation, de la santé, de l'eau potable et de l'assainissement. De façon globale, le volume des dépenses au profit des secteurs sociaux reste faible et représente seulement 27,56% du budget de la commune en 2020. Or, l'essentiel des besoins des populations sont de nature sociale.

La réalisation des investissements prévus nécessite l'implication de tous les citoyens afin que les ressources initialement prévues puissent être mobilisées. Toutefois, cette implication ne sera possible que si des démarches de participation citoyenne sont adoptées par les autorités locales dans la mesure où cela permet d'améliorer la gouvernance au niveau local. En effet, ces démarches inclusives améliorent la circulation de l'information et permettent que ceux qui sont directement touchés par les décisions publiques aient la possibilité de s'exprimer.

Liens utiles :
www.cifoeb.org
www.renlac.com
www.veenem.org